

**LES OPPORTUNITÉS DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DANS LE SECTEUR AGRICOLE:
UN ATELIER SUR LA FAÇON D'ATTIRER DE L'INVESTISSEMENT DURABLE
ET DE HAUTE QUALITÉ ET LE RÔLE DES CADRES LÉGAUX**

FOREIGN INVESTMENT OPPORTUNITIES FOR AGRICULTURE:

**A WORKSHOP ON HOW TO ATTRACT HIGH QUALITY AND SUSTAINABLE
INVESTMENT AND THE ROLE OF LEGAL FRAMEWORKS**



Abidjan » Côte d'Ivoire » 2 - 3 novembre 2016 | 2 - 3 November 2016



RAPPORT

**Les opportunités de l'investissement étranger dans le secteur agricole : un atelier sur la façon
d'attirer de l'investissement durable et de haute qualité et le rôle des cadres légaux**

Formation pour les officiels de gouvernement et les parlementaires de la CEDEAO

2-3 novembre 2016

Hôtel Novotel Abidjan, Côte d'Ivoire

Introduction

L'Institut International du Développement Durable (IISD), la Commission et le Parlement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont organisé un atelier de formation de deux jours à Abidjan les 2 et 3 Novembre 2016. Intitulé « *les opportunités de l'investissement étranger dans le secteur agricole : un atelier sur la façon d'attirer de l'investissement durable et de haute qualité et le rôle des cadres légaux* », l'atelier a réuni près de quarante officiels de gouvernement et parlementaires de la région de la CEDEAO.



La nécessité d'accroître l'investissement dans l'agriculture, épine dorsale sur lequel repose le développement économique et social des pays de la CEDEAO demeure évidente. Les participants ont reconnu que les pays africains souhaitent transformer leur agriculture de subsistance en une agriculture commerciale et ce changement ne peut réussir qu'en tenant compte de plusieurs facteurs dont entre autre la qualité de la gouvernance, facteur déterminant qui influe sur les volumes et les résultats de l'investissement, la prise en compte des réalités contextuelles et un environnement favorable à l'investissement reposant entre autre sur des instruments et des politiques pertinentes.

Objectifs de la réunion

Le but principal de cette réunion était de considérer la manière dont les instruments légaux et politiques pertinents contribuent à attirer de l'investissement étranger durable et de haute qualité. Les objectifs spécifiques visaient à :

- Analyser et discuter des méthodes et moyens élaborés par les pays pour attirer de l'investissement durable et de haute qualité, entraînant une transformation positive du secteur agricole.
- Comprendre et analyser la mise en œuvre des initiatives internationales clés pour l'investissement responsable dans l'Agriculture, en particulier les principes du CSA pour un *Investissement Responsable dans l'Agriculture et les Systèmes Alimentaires* et les *Principes Directeurs* de l'IPF *relatifs aux Investissements Fonciers à Grande Échelle* (IFGE) dans la promotion de l'investissement durable.

- Apprendre à examiner et à évaluer les projets d'investissements dans le secteur agricole.

- Étudier la conception d'un contrat d'investissement dans la perspective du développement durable.



Contenu de la formation

L'atelier s'est articulé autour de séances de présentations et des séances interactives qui permettaient aux participants de mieux comprendre et partager les expériences de certains des acquis et défis de l'investissement étranger qu'ils rencontrent dans le cadre de leur travail. Ils ont mis en exergue les meilleures pratiques au niveau national, ouvrant ainsi une réflexion sur les outils juridiques pour promouvoir l'investissement durable et responsable dans l'agriculture au niveau régional.

De l'opérationnalisation des principes internationaux relative à l'investissement en agriculture

Les participants connaissent les diverses normes qui servent de cadre aux projets d'investissement agricole touchant les droits fonciers et reconnaissent l'acuité de lier la légalité à la légitimité des droits que les populations locales exercent sur les terres et les ressources naturelles de leurs territoires.



Les participants ont pu apprécier, à travers des cas concrets, la faisabilité et l'impact de la mise en œuvre des cadres internationaux volontaires relatifs à l'investissement responsable et tout particulièrement [les Investissement Responsable dans l'Agriculture et les Systèmes Alimentaires et les Principes Directeurs](#) au travers des législations nationales et des contrats d'investissements agricoles.

Les participants ont ainsi pu discuter et s'accorder sur la notion de « bonne » pratique, loi ou contrat qui se réfère à *« la mise place des instruments légaux ou des mesures politiques qui répondent à des défis déterminés et qui soient à la fois justes, appropriés et qui envisagent des réponses permettant de protéger les intérêts du pays et des populations »*.

Attirer de l'investissement durable et sélectionner les investisseurs: de la qualité à la durabilité

Les participants ont soulevé les disparités des législations relatives à l'investissement et des défis tant structurels qu'institutionnels auxquels ils font face. Ils ont également mené une réflexion sur le lien entre croissance et développement et ont reconnu qu'attirer l'investissement ne suffit pas. En effet, l'investissement responsable repose tout autant sur la quantité que la qualité de



l'investissement qui doit, pour cela produire le maximum d'effets positifs au regard des objectifs de développements du pays d'accueil.

A cet effet, les efforts de

promotion et de facilitation de l'investissement ont été abordés. Les participants ont reconnu que l'efficacité des efforts déployés par les organismes de promotion de l'investissement serait proportionnelle à la qualité des investissements et ont préconisé que des mesures de facilitation de l'investissement devrait s'appuyer sur des guichets uniques efficaces afin d'accompagner ces efforts.

Ainsi au Bénin le gouvernement a fait le choix d'un guichet unique¹ qui sert ainsi d'interlocuteur unique entre les investisseurs nationaux ou étrangers, intéressé par la réalisation de tout projet d'investissement privé.

Enfin, tout investissement présente des externalités positives: innovation, emploi; mais aussi négative dont l'impact sur l'environnement, l'emploi... La sélection de l'investisseur demeure une étape importante. Les participants ont estimé que le profil de la société qui investit, ses compétences techniques et de gestion, son expérience dans la production de cultures et ses objectifs prioritaires auront autant d'impact sur les résultats de l'investissement. Les participants ont pu discuter de la nécessité d'évaluer la stratégie industrielle, les plans d'affaires, les plans stratégiques, et les obligations contractuelles de l'investisseur.



Le contrat d'investissement en agriculture : maximisation des bénéfices et minimisation des risques

Il a également été reconnu que l'articulation du droit se trouvait à divers stades de développement dans différents pays et que l'utilisation de contrats peut contribuer à compléter les lacunes du droit.



Or l'analyse des contrats d'investissement agricole mené par IISD dans la région de la CEDEAO pointe le déséquilibre entre les droits et les obligations des parties au contrat. L'analyse démontre par ailleurs que les aspects de développement durable tels que les études d'impact environnemental et social, les obligations économiques et

sociales étaient absents ou s'accompagnaient d'un manque de clarté dans la formulation des obligations des investisseurs.

¹ L'Agence de promotion des investissements et des exportations assure résulte de la fusion des rôles que jouaient le Centre de Promotion des Investissements, l'Agence Béninoise de la Promotion des Echanges Commerciaux et le Guichet Unique de Formalisation des Entreprises. Elle assure entre autres missions, la promotion des investissements et des services aux investisseurs, la veille stratégique et l'intelligence économique afin d'accroître le niveau d'investissements et des produits à l'exportation, tant en qualité qu'en quantité.

Le contrat de concession du Libéria



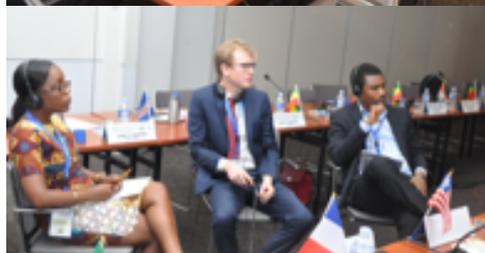
Parce qu'ils déterminent clairement les modalités de l'investissement et ce à travers un processus d'élaboration inclusif, les participants ont pu apprécier l'accord de concession au Libéria qui passe devant le Parlement pour ratification, et de ce fait obtient force de loi². En effet, pour l'évaluation, l'examen, la négociation et l'attribution de tout accord de concession, le Libéria a élaboré une approche institutionnelle reposant sur des objectifs durables qui soutiennent la croissance et le développement durable du pays. Le cas du Libéria a ouvert un large débat contribuant à la réflexion vers un modèle de contrat au niveau régional.

Les points émergents

Des préoccupations et intérêts suivants ont émergés :

Le renforcement des capacités a fait l'objet de préoccupations et les participants ont indiqué poursuivre des formations portant entre autres sur :

- la sélection des investisseurs pouvant contribuer à un investissement durable et de qualité,
- le contrat d'investissement agricole favorable aux intérêts du pays: de sa négociation aux éléments clés à inclure dans ledit contrat,
- l'analyse technique, financière et juridique des projets d'investissements, incluant des analyses plus détaillées sur les études de faisabilité, le plan d'affaires et les études d'impact environnemental et social
- la gestion des investissements entrants et le suivi évaluation des projets d'investissement



² Le parlement peut invalider et refuser l'accord

L'implication, l'information et la participation parties prenantes participent de la bonne gouvernance. Les participants ont souhaité améliorer la transparence, la consultation et l'implication des communautés touchées par le projet d'investissement. Ils ont suggéré de

- exiger l'approbation du Parlement pour les attributions de terres au-dessus d'une certaine superficie
- exiger la consultation et la prise en compte des communautés dans tous projets d'investissements
 - en Améliorant la communication entre le Gouvernement, la Communauté et les investisseurs
 - en impliquant la communauté dans la négociation des contrats et le suivi-évaluation du projet d'investissement
 - en prenant en compte les petits agriculteurs dans les projets commerciaux étrangers
- Vulgariser le code foncier auprès des populations à travers les médias de proximité (radio communautaire) afin de s'assurer qu'ils connaissent leur droits
- Sensibiliser sur la transparence nécessaire dans le domaine des investissements dans l'agriculture

Enfin, la considération des **cadres juridiques** a mené les participants à souhaiter le développement des instruments juridiques :

- Codifier les meilleures pratiques relatifs à la négociation des contrats d'investissements au sein de la zone CEDEAO
- Développer une loi communautaire dans le cadre de l'investissement ou un contrat model d'investissements au sein de la CEDEAO

Conclusion

Les participants ont apprécié et reconnu l'intérêt de la formation qui a permis des échanges fructueux entre confrères et décideurs politiques. Les participants ont souhaité réitérer le format de la formation afin d'appréhender également les avancées au niveau régional.

Les questions abordées seront pour certains des participants intégrées dans des structures en réflexion au sein de leur ministère comme *l'unité chargée du suivi-évaluation et de la mise en oeuvre de l'accord de l'investissement*. D'autres ont perçu la nécessité de proposer au sein de leur ministère le développement d'outils pratiques comme des grilles servant d'indicateurs pour s'assurer que le contrat corresponde à des critères de durabilité.

Aussi les participants ont exprimé le souhait de voir se concrétiser un réseau de praticiens de la négociation des contrats d'investissement.

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	FONCTION
Adiaba Stanislaus (Dr)	Responsable foncier Commission foncière Ghana
Aguemon Dossa	Directeur adjoint de la Programmation et de la Prospective Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche Bénin
Ahomadegbe Janie Octavie	Juriste d'Affaires Ambassade du Bénin à Paris France
Alharazim Jeneba	Juriste Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Sécurité Alimentaire Sierra Leone
Badou Thierry	Chef de Service à la Direction de l'Attraction des Investissements CEPECI Côte d'Ivoire
Baffour-Awuah Edna	Economist Ministère des Finances et de la Planification Economique Ghana
Bangura Victor	Directeur général Agence de promotion des investissements et des exportations de la Sierra Leone Sierra Leone
Burnette Siobhan	Ministère d'État pour les affaires présidentielles Liberia
Cissé Salim	Secrétariat Conseil Supérieur de l'Agriculture Ministère de l'Agriculture Mali
Cisse Modibo Kane (Hon.)	Député Membre du Parlement de la CEDEAO Mali
Coulibaly Mohamed	Conseiller en Agriculture et Investissement IISD Suisse

NOM	FONCTION
Daud Sulemana Mahama	Directeur Technique pour les terres Ministère des Ressources Foncières et Naturelles Ghana
de Sousa Rui Diaz (Hon.)	Député Membre du Parlement de la CEDEAO Guinée Bissau
Diallo Youssoufa	Conseiller Technique N°1 du Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural et Président du conseil d'administration de la SONACOS Sénégal
Diarra Daouda (Dr)	Secrétaire Permanent du Conseil Supérieur de l'Agriculture Ministère de l'Agriculture Mali
Diomande Ahmed	Conseiller Spécial du Directeur Général Directeur de l'Attraction des Investissements CEPICI Côte d'Ivoire
Diouf Pierre	Directeur Développement Rural Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural Sénégal
Diop Laity	Chef de bureau des Semences Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural Sénégal
Dembele Sadio	Conseiller Juridique Office du Niger Mali
Fomba Niamballi Fatimata (hon.)	Député Membre du Parlement de la CEDEAO Mali
Hodin Eke Kokou (Hon.)	Député Membre du Parlement de la CEDEAO Togo
Kouame Emmanuel	Directeur Général CEPECI Côte d'Ivoire

NOM	FONCTION
Litscher Thomas (SE)	Embassadeur de Suisse en Côte d'Ivoire
Leye Serigne Mamadou Bousso (Dr)	Expert en Développement Rural Sénégal
McClain Charles N. (Dr)	Vice Ministre de l'Agriculture Ministère de l'Agriculture Libéria
Montcho Hyacinthe M.	Administrateur en Economie de Développement Ministère du Plan et du Développement Bénin
Nikiema Adamou	Directeur des Affaires Juridiques, des Études et de la Promotion de Bagrépôle et Responsable de la Promotion des Investissements du Projet Pôle de Croissance de Bagré Burkina Faso
Picard Francine Mukazi	Conseillère en charge des affaires parlementaires IISD Suisse
Samhouna Assouman	Juriste Parlement de la CEDEAO Nigeria
Sesay Alimamy	Conseiller juridique principal Bureau du Procureur Général et Ministre de la Justice Sierra Leone
Speller Will	Conseiller en Agriculture et Investissement IISD Suisse
Tarkighir Dickson Dominic (Hon.)	Député Membre du Parlement de la CEDEAO Nigeria
Traoré Dédéou (Hon.)	Député Membre de l'Assemblée Nationale Mali
Traoré Sadio	Conseiller Juridique Office du Niger Mali
Viera Martins Filomena (Hon.)	Député Membre du Parlement de la CEDEAO Cap Vert
Zinnah Moses (Dr.)	Vice Ministre de l'Agriculture Ministère de l'Agriculture Libéria

